ARRÊTÉ 221.30.170420.1 modifiant celui du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) du 6 mai 2020 LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD vu le préavis du Département des institutions et du territoire vu le préavis du Département de l'économie, de l'innovation et du sport arrête Article premier ¹ L'arrêté du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) est modifié comme il suit :

Art. 6 Sans changement

² Sans changement.

La présidente:

N Gorrite

¹ Abrogé.

¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mai 2020.

Art. 2

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mai 2020.

Le chancelier:

V. Grandiean

Date de publication: 12 mai 2020